



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon
75009 PARIS

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR


**commissaire
aux comptes**



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ♦ THIERY Eric
- ♦ LOTH Yohan

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec Georges CASATI, administrateur

Mise à disposition des locaux rue Vignon à PARIS, siège social de l'association, à titre gratuit. Il est à noter que cette mise à disposition a fait l'objet d'une attestation écrite en date du 19 mai 2015.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 23 mars 2018

Pour la **S.A.S INTERCOMEX**
Le Commissaire aux Comptes
Eric THIERY

*Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Reims*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR

**commissaire
aux comptes**



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon
75009 PARIS



COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ◆ THIERY Eric
- ◆ LOTH Yohan

Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD
20 rue Vignon
75009 PARIS

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATACHÉE À LA CRCC DE REIMS

SAS AU CAPITAL DE 138 150 EUROS - RCS TROYES 421 325 424 - CODE APE 6920 Z
SIÈGE SOCIAL : 2 BIS, RUE VEUVE BÉNARD-BODIÉ - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
TÉL. 33 03 25 73 26 96 - FAX 33 03 25 73 48 18
MAIL : INTERCOMEX@GROUPE-INTERCOMEX.FR


**commissaire
aux comptes**

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment sur le point suivant :

- Comptabilisation des subventions (reçues et versées),
- Comptabilisation des dons.

Nous avons vérifié la correcte comptabilisation, conformément à la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

.../...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 23 mars 2018

Pour la S.A.S. INTERCOMEX,
Le Commissaire aux comptes
Éric THIERY



*Commissaire aux Comptes Inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Reims*

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

FXB FRANCE

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 20/03/18

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	7 911	7 911		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	7 911	7 911		
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	608 043		608 043	372 509
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	608 043		608 043	372 509
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	615 954	7 911	608 043	372 509
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

S.A. INTERCOMEX

Commissariat aux Comptes

S.A. au capital de 138.150 €

2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18

Intercomextroyes@aol.com

R.C. Troyes B 421 325 424

L'HERISSON

Page 2

Bilan Passif

AFXB FRANCE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/03/18

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	16 007	14 775
Report à nouveau sur gestion propre	(12 142)	(19 111)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(5 578)	6 968
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	(1 714)	2 633
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	592 037	357 734
TOTAL III FONDS DEDIES	592 037	357 734
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	17 720	12 142
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	17 720	12 142
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	608 043	372 509
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	17 720
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

FXB FRANCE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/03/18

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	813 269	594 444
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	813 269	594 444
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	21 094	38 062
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements	55 070	52 000
- Charges sociales	25 473	23 479
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	481 675	511 366
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	583 312	624 907
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	229 957	(30 464)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIÈRES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

Compte de Résultat en liste - suite

AFXB FRANCE

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 20/03/18

	31/12/2017	31/12/2016
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III - IV)	229 957	(30 464)
---	----------------	-----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
--	--	--

Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	372 509	409 941
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	608 043	372 509

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 185 777	1 004 384
--	------------------	------------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 191 355	997 416
--	------------------	----------------

EXCEDENT OU DEFICIT	(5 578)	6 968
----------------------------	----------------	--------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

Note d'analyse des comptes et annexe comptable

AFXB FRANCE

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Les principes respectés :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-les comptes sont établis sur la base des encaissements et des décaissements réalisés au titre de l'année 2017.

a/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

b/ Dettes : Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

c/ Autres réserves :

Le montant de cette réserve qui s'élève, au 31/12/2017, à 16.006,53 € (pour 14.774,99 € à fin 2016) est destiné à couvrir le fonctionnement administratif de l'Association. La contrepartie de cette somme figurant dans des comptes bancaires spécifiques au 31/12/2017.

d/ Provisions réglementées :

Le montant des provisions qui figure au passif du bilan 2017 pour une somme de 592.036,64 € représente les fonds dédiés sur dons. Ils constituent des engagements et seront réalisés au cours des années ultérieures pour des programmes déjà engagés à la date du 31 décembre 2017 ainsi que pour des programmes en cours de finalisation.

- L'analyse détaillée du compte de résultat 2017 :

e/ Produits et charges d'exploitation :

Le tableau ci-après présente, de façon détaillée, les produits d'exploitation, perçus au titre de 2017, en mettant en évidence les fonds dédiés aux programmes de l'Association (et les dépenses engagées).

S.A. INTERCOMEX
Commissariat aux Comptes
S.A. au capital de 138.150 €
2 bis rue Veuve Bénard Bodlé - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. 03 25 73 26 66 - Fax 03 25 73 48 18
intercomexroyes@aol.com
R.C. Troyes B 421 325 424

AFXB France

PRODUITS / DEPENSES	2017		2016	
	Total des recettes	Total des dépenses	Total des recettes	Total des dépenses
Recettes et dépenses allouées à des projets spécifiques	EUR	EUR	EUR	EUR
FXB - Burkina Faso	46 413	25 869	0	0
FXB - Rwanda	107 298	94 206	100 208	111 002
Total projets Afrique	153 711	120 075	100 208	111 002
FXB - Myanmar	271 108	80 223	75 575	76 980
FXB - India	159 005	165 198	155 246	190 088
FXB - Gaza	103 645	25 703	0	0
FXB - Mongolia	0	90 476	153 913	133 296
Total projets Asie	533 758	361 599	384 734	400 364
Total recettes et dépenses allouées	687 469	481 675	484 942	511 366
Recettes et dépenses non allouées à des programmes				
Don de tiers non alloués à des programmes	125 800		109 502	
Dépenses non alloués à des programmes		101 637		113 541
Total recettes non allouées à des programmes	125 800	101 637	109 502	113 541
TOTAL PRODUITS / DEPENSES	813 269	583 312	594 444	624 907

Ressources Privées / Publiques	2017	2016
	EUR	EUR
Ressources privées	723 269	504 444
- Produits de la générosité du public, mécénats d'entreprise, cotisations et événements...		
Fondation Orange - Burkina Faso	50 000	0
Phalthink - Gaza	103 645	0
Fonds pour Eux - Inde	89 925	90 000
Mac Aids - Inde	92 585	91 000
Divers donateurs privés - Inde	0	6 116
Divers donateurs privés - Asie	57 495	1 010
Fondation Elle - Myanmar	0	20 000
Fondation Accor - Myanmar	6 000	14 000
Fonds pour Eux - Myanmar	240 000	40 000
Fondation Amisse - Myanmar	0	5 000
Fondation Areva - Mongolie	0	177 000
ESSCA - Rwanda	785	1 990
EU CAN AID - Rwanda	25 000	18 000
Divers donateurs privés - Rwanda	1 849	0
Pomena Enfance - Rwanda	5 000	0
Fondation Initiative - Rwanda	0	3 000
Divers donateurs privés, événements	50 984	37 328
Ressources publiques	90 000	90 000
- Ville de Paris - Rwanda	90 000	90 000
Total Ressources	813 269	594 444

S.A. INTERCOMEX
 Commissariat aux Comptes
 S.A. au capital de 138.150 €
 2 bis rue Veuve Bénard Bodé - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
 Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18
 intercomextroyes@aol.com
 R.C. Troyes B 421 325 424

f/ Produits exceptionnels :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 357.733,62 € représente la reprise des fonds dédiés sur dons et libéralités qui avaient été constatés au 31/12/2016 à hauteur de 409.940,69 € et de la réserve sur subvention de fonctionnement de l'année précédente pour 14.774,99 €.

g/ Charges exceptionnelles :

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 608.043,17 € correspond aux engagements à réaliser au cours des années postérieures à l'année 2017 et enregistrés dans les comptes « Autres réserves » (pour les dépenses de fonctionnement) et « Provisions réglementées » (pour les fonds dédiés).

AFXB FRANCE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE

EMPLOIS	2016	2017	RESSOURCES	2016	2017
dépenses opérationnelles réalisées à l'étranger	511 366	481 575	report des ressources collectées non utilisées au début de l'exercice	409 941	372 509
frais de recherche de fonds	75 479	80 543	dons non affectés	39 748	90 984
frais de fonctionnement	38 062	21 194	dons dédiés	554 696	722 285
I- Total des emplois inscrits au compte de résultat	624 907	583 312	I- Total des ressources inscrites au compte de résultat	594 443	813 269
II- Dotations aux provisions	0	0	II- Reprises de provisions	0	0
III- Engagements à réaliser sur ressources collectées	372 509	608 043	III- Insuffisance de ressources de l'exercice	0	5 578
IV- Excédent de ressources de l'exercice	6 968	0			
TOTAL GENERAL	1 004 384	1 191 355	TOTAL GENERAL	1 004 384	1 191 355

S.A. INTERCOMEX
 Commissariat aux Comptes
 S.A. au capital de 138.150 €
 2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
 Tél. 03 25 73 26 96 - Fax 03 25 73 48 18
 intercomextroyes@aol.com
 R.C. Troyes B 421 325 424